

COMMUNAUTE FRANCAISE
MINISTERE DE L'EDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA FORMATION
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

SECTION

LANGUE : XX - NIVEAU INTERMEDIAIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

CODE : 73XX20S20D2

DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 26 octobre 2012,
sur avis conforme de la Commission de concertation**

LANGUE : XX - NIVEAU INTERMEDIAIRE

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR

1. FINALITES DE LA SECTION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

La section vise à amener l'étudiant à :

- ◆ la compréhension et l'utilisation active et spontanée d'une langue de communication orale et écrite standard¹ dans le cadre de situations diversifiées de la vie courante, culturelle, sociale et socioprofessionnelle, en relation avec les champs thématiques abordés,
- ◆ l'utilisation judicieuse de stratégies verbales (de réalisation, de compensation et d'évitement) et non verbales lui permettant de mobiliser et d'équilibrer ses ressources pour répondre aux exigences de la communication, et d'exécuter la tâche avec succès.

En outre, elle vise à

- ◆ permettre l'acquisition d'un outil de communication et d'information culturelle ;
- ◆ favoriser la mobilité internationale et la multiplication des échanges interpersonnels ;
- ◆ initier à d'autres modes de pensée et à d'autres types de culture ;
- ◆ contribuer à l'enrichissement de la personnalité de l'individu, au développement de son intelligence et de son sens social ;
- ◆ offrir un outil de formation, de reconversion, de perfectionnement ou de spécialisation professionnelle.

¹ Il s'agit de «la variété de langue dans laquelle tous les membres d'une communauté linguistique acceptent de se reconnaître» (KLINKENBERG, J.- M., *Des langues romanes*, Duculot, LLN, 1994, p. 38).

1.3 Correspondance par rapport aux niveaux du C.E.C.R.L.

A l'issue de la section, l'étudiant qui atteint le seuil de réussite dans les cinq compétences a le niveau :

B1

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

Maîtriser les capacités terminales de l'UF 2 du niveau élémentaire de la langue cible, à savoir la compréhension globale et l'utilisation active et spontanée d'éléments de base d'une langue de communication orale et écrite simple, dans le cadre de situations de la vie quotidienne, en relation avec les champs thématiques relatifs à des domaines de priorité immédiate.

En ce qui concerne chaque activité de communication langagière, l'étudiant sera capable de :

◆ en compréhension de l'oral :

- comprendre des messages oraux simples et clairs, y compris des messages nouveaux, relatifs à des activités et à des situations passées, présentes et/ou futures ;
- relever l'information essentielle dans de courts passages audio sur des sujets connus, exprimés dans une langue standard clairement articulée.

◆ en compréhension de l'écrit :

- comprendre l'essentiel d'un texte court et très simple dont le thème, relatif à des activités et/ou à des situations passées, présentes et/ou futures, lui est connu ;
- trouver des renseignements spécifiques dans des documents courants.

◆ en interaction orale :

- participer à des échanges sociaux sans nécessairement alimenter spontanément la conversation ;
- communiquer dans le cadre d'une situation familière ne demandant qu'un échange d'informations simple et direct, notamment répondre à des questions et en poser, donner et suivre des instructions, faire et accepter des propositions,

en utilisant des structures simples avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication.

◆ en production orale en continu :

- décrire ou présenter simplement la famille, les gens, les objets, les conditions de vie, les activités quotidiennes, sa formation, son travail, ses goûts, etc. ;
- décrire brièvement un événement ou une activité,

en utilisant des structures simples avec une prononciation et une intonation qui n'entravent pas la communication.

◆ en production écrite :

- écrire une note, un message simple concernant des nécessités immédiates ou une lettre personnelle simple,

en utilisant des structures simples et des connecteurs logiques et chronologiques élémentaires, tout en veillant à ce que le sens général reste clair, même s'il commet encore des erreurs.

2.2. Titres pouvant en tenir lieu

- Attestation de réussite de l'UF « Langue ... - UF2 – niveau élémentaire » de la langue cible, n° de code 73XX12U11D2 et classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.
- Attestation de réussite de l'UF « Initiation à la langue en situation – UF6 », n° de code 73XX18U11D1 et classée dans l'enseignement secondaire inférieur de transition.
- Attestation de réussite de l'étude de la langue cible à un niveau correspondant à celui de « Langue ... - UF2 – niveau élémentaire ».
- Certificat de la section du niveau élémentaire de la langue cible.

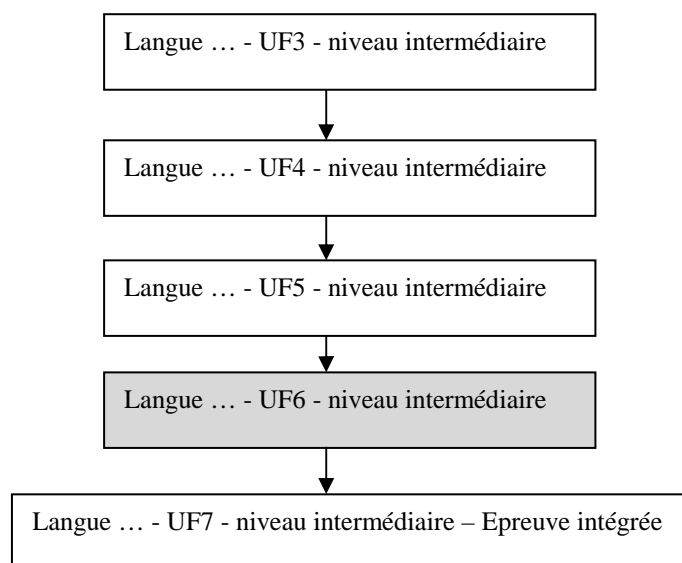
3. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

3.1.

Intitulés	Classement de l'unité	Codification de l'unité	Unités déterminantes	Nombre de périodes
Langue ... - UF3 - niveau intermédiaire	ESST	73XX21U21D2		120
Langue ... - UF4 - niveau intermédiaire	ESST	73XX22U21D2		120
Langue ... - UF5 - niveau intermédiaire	ESST	73XX23U21D2		120
Langue ... - UF6 - niveau intermédiaire	ESST	73XX24U21D2	X	120
Epreuve intégrée de la section: Langue ... - UF7 - niveau intermédiaire	ESST	73XX20U21D2		10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
A) nombre de périodes suivies par l'étudiant	490
B) nombre de périodes professeur	490

3.2. Liaison entre les unités de formation




4. MODALITES DE CAPITALISATION

Pour obtenir le certificat de "Langue : ... - niveau intermédiaire", l'étudiant aura obtenu les attestations de réussite des cinq unités de formation constitutives de la section de niveau intermédiaire.

5. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION

Certificat de « Langue : XX - niveau intermédiaire » spécifique à l'enseignement secondaire supérieur de promotion sociale.

POSITIONNEMENT PAR RAPPORT AU C.E.C.R.L.		
UF 120 périodes		
UF 3	B1.1	 B1
UF 4	B1.2	
UF 5	B1.3	
UF 6	B1.4	
UF 7	B1	